Image not found or type unknown

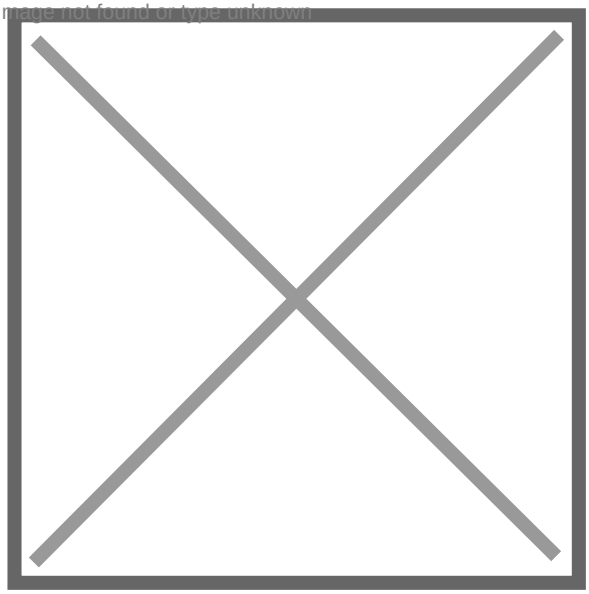

Modification de mon congé parental à 80 %

Par **patou53**, le **05/09/2009** à **15:22**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental à temps partiel (je ne travaille pas le mercredi) jusqu'au 28 septembre 2009. J'ai envoyé un recommandé avec accusé de réception à mon employeur pour le renouvellement de mon temps partiel du 29 septembre 2009 jusqu'au 28 février 2010.

J'ai reçu le 25 août un recommandé de celui ci me disant qu'il acceptait mon renouvellement mais qu'il modifiait mon jour de repos. Il me donne mon lundi au lieu de mon mercredi.
A-t-il le droit de faire ça ? car une de mes collègues me dit que non, elle avait eut le même problème avec lui et lui avait donné un texte de loi qui le lui interdisait. Mais je n'arrive pas à trouver l'info...

Merci de votre aide.
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés